

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procurations : 1

VOTE : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

N° 2021/3/2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 22 avril 2021.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine

Absents excusés :

Messieurs CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc et Madame SAUMONT Catherine.

Procuration :

Madame DURIF Marlène donne procuration à Monsieur CARRET Bruno.

Madame SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Attribution du marché de travaux à groupement de commandes n° 2021-06 – Aménagement du vieux village d'Espinasses sur la commune d'Espinasses**

Monsieur le président informe l'assemblée qu'une consultation pour un marché de travaux pour l'aménagement du vieux village de la Commune d'Espinasses a été lancée le 10 février 2021.

Il est rappelé qu'afin de mutualiser les coûts et coordonner plus facilement l'ensemble des travaux entre la CCSPVA (réseaux d'assainissement), le SIVU de Chaussetives (réseaux d'eau potable) et la commune d'Espinasses (requalification de l'espace public), ce marché est un groupement de commandes.

La consultation concerne les travaux de remise à niveau des systèmes d'assainissement, d'eau potable et d'aménagement de l'espace public sur le vieux village d'Espinasses (05190).

Il est précisé que le projet comprend deux lots :

- Lot n°1 : terrassements, réseaux humides, maçonneries ;
- Lot n°2 : revêtements de surface.

La présente consultation est passée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique et des articles R2123 4 à 6 du code de la commande publique (ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018).

La date de remise des offres était fixée au 19 mars 2021 à 12H00. Deux prestataires ont fait parvenir une candidature avant cette date pour le Lot 1. Quatre prestataires ont fait parvenir une candidature avant cette date pour le Lot 2.

Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 28 avril 2021 à 15h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le président propose au conseil communautaire de retenir les prestataires suivants :

- Lot n°1 : GROUPEMENT ABRACHY-POINCELET pour un montant total du marché de 585 000,00 € HT
- Lot n°2 : EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE pour un montant total du marché de 80 217,50 € HT

Il est également précisé à l'assemblée le montant du marché qui sera directement imputé à la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, soit :

- Lot 1 : GROUPEMENT ABRACHY-POINCELET pour un montant de 287 832, 62 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir la proposition du président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres.
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus et à passer avec les entreprises : GROUPEMENT ABRACHY POINCELET (Lot n°1) et EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE (Lot n°2).
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 30 avril 2021  
Et de la publication, le 30 avril 2021

Monsieur le président,  
Joël BONNAFFOUX.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

